

Le Président Paul Biya dans un décret di 9 avril 2024, a procédé à des nominations de Recteurs dans plusieurs Universités d'Etat au Cameroun.

Maurice Aurélien Sosso quitte ses fonctions de Recteur de l'université de Yaoundé I après deux prorogations de son mandat. Le Pr Remy Magloire Etoua le remplace à la tête de l'université de Yaoundé I, venant de l'université de Bertoua.

Dans la même lignée, le Pr Dieudonné Pegnyemb prend le relais à Bertoua, poursuivant le travail amorcé par Remy Magloire Etoua.

En parallèle, un autre décret nomme Guillaume Ekambi comme nouveau président du Conseil d'administration de l'université de Douala.

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2024/106 DU 09 AVR 2024
 portant nomination de Recteurs dans certaines
 Universités d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

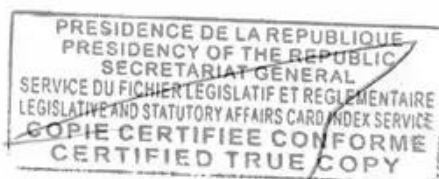
- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;
- Vu** le décret n°93/036 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu** le décret n°93/037 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°2022/003 du 05 janvier 2022 portant création d'Universités ;
- Vu** le décret n°2022/008 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Bertoua,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat :

I – UNIVERSITE DE BERTOUA

Recteur : Monsieur **PEGBYEMB Dieudonné Emmanuel**, Professeur.



II – UNIVERSITE DE YAOUNDE I

Recteur : Monsieur ETOUA Rémy Magloire Dieudonné, Professeur.

III – UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Recteur : Monsieur OMGBA Richard Laurent, Professeur.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 09 AVR 2024

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA